

1968

# Contrat du Chef Pefa-Matenda avec la Mission de Landâna — (19-IX-1873)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

---

## Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Contrat du Chef Pefa-Matenda avec la Mission de Landâna. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1873 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

CONTRAT DU CHEF PEÇA-MATENDA  
AVEC LA MISSION DE LÂNDANA

(19-IX-1873)

SOMMAIRE — *Peça, seigneur de Tenda, cède toute propriété sur la vallée de Lândana à la mission catholique.*

Entre les Missionnaires catholiques français de la Mission du Loango et Peça Matenda a été conclu le contrat suivant.

Peça Matenda cède en toute propriété aux dits Missionnaires toute la vallée située au sud des factoreries Assis et Pépé, suivant les limites tracées d'un commun accord et cela à perpétuité, tant que la dite Mission voudra conserver ce terrain, sans toutefois pouvoir le céder à aucune autre société étrangère, sans que celle-ci ne soit obligée à payer de nouveau la mocanda en usage dans le pays.

D'un autre côté, les dits Missionnaires s'engagent à payer au dit Peça Matenda, une fois pour toutes, à la charge toutefois, pour ce dernier, de s'arranger avec les autres indigènes qui prétendraient avoir quelques droits sur le dit terrain, et à leur payer la quote-part qu'ils pourront légitimement réclamer: 1° deux cents pièces du pays; — 2° deux caisses de fusils; — 3° deux barils d'eau-de-vie.

Fait en double à la maison française de Lândana, le 19 septembre 1873.

*Signé: Ch. Duparquet, Vice-Préfet apost. du Congo.*

Je soussigné certifie que cette + a été faite, par le sus dit  
Ma Tenda, gouverneur indigène du territoire de Lândana, en  
signature, pour acquiescement à cette convention.

Ch. de Rouvre  
Agent de MM. J. Lasnier, Daumas,  
Lartigue et C<sup>e</sup>, à Lândana

E. Hergatz,  
Agent de MM. J. Lasnier, Daumas,  
Lartigue et C<sup>e</sup>, à Lândana

Certifié la présente copie conforme à l'originale conservé  
aux archives de la Mission.

Ch. Duparquet

RECUEIL DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES,  
Lândana, 1884, p. 5.